

BOUGNON INFO



Mardi : 13 h 30 à 14 h 30 et 17h00 à 18h00 Bibliothèque Téléphone Mairie : 03.84.91.62.00
Mercredi : 10h00 à 12h00 Jeudi : 16h30 à 18h30
Jeudi : 18h00 à 19h00 ✉ mairie.bougnon@wanadoo.fr

Directeur de la publication : Didier HUGEDET – Rédactrices : Françoise ETIENNE – Françoise GROSJEAN – Edition : Sylvie BONNET (secrétaire de mairie)

DÉCEMBRE 2024

LE MOT DU MAIRE

Une année s'achève, encore une, le temps passe si vite, privilège des personnes bien occupées sans doute ; cette année 2024 aura été principalement consacrée à la **réalisation de deux projets majeurs** :

✓ Un premier, initié de longue date, porté avec acharnement afin de bénéficier des aides potentielles, **l'entrée ouest de notre village.**

Une amélioration d'entrée village était envisagée dans le cadre de notre PLU, il y a déjà de cela 5 années, mais ciblée à cette époque sur la face sud ; entre temps, ont surgi des idées nouvelles, des besoins nouveaux, des opportunités de financement, nous en avons profité pour réorienter ce projet.

Nous bénéficions maintenant d'une entrée ouest rénovée, sécurisée, d'une église accessible aux personnes à mobilité réduite, achevant ainsi le plan de mise en accessibilité des bâtiments publics engagé depuis 2011, et d'une aire de covoiturage permettant des déplacements communs, et ainsi de participer modestement à la préservation de notre planète.

Ces travaux seront parachevés par la mise en place, par le Département, d'un totem aux abords de l'aire de covoiturage, et le rabaissement, par l'association AiiS-Interm'Aide, du muret de pierres limitant la visibilité en sortie de parking ; ces travaux seront exécutés dans le cours de l'hiver.



Nous regrettons que les travaux de signalisation horizontale n'aient pas été réalisés cet automne ; ils incombent à la communauté de commune qui a récemment annulé son marché de signalisation ; ceux-ci seront donc réalisés au printemps prochain (rétrécissement, passages piétons...).

Ce projet aura globalement coûté 180 000 € TTC avec un reste à charge pour la commune de 90 000 €.

Sébastien MARTIN - Drone Saônois - Autorisation de survol 29-10-2024

✓ Un second projet de moindre importance financière, mais tout aussi important d'un point de vue écologique et éducatif : **l'extension de l'aire de jeux du Parc.**

Nous l'avons enrichie cet automne de nouveaux jeux : des balançoires et une pyramide de cordes.

A en croire les retours que nous en avons eu depuis, ceux-ci sont très largement appréciés de notre jeune public, et pas que, ..., puisque nous avons même surpris quelques mamies en profiter largement.

Nous étofferons cet espace au printemps prochain avec deux tables de pique-nique, répondant ainsi à une demande récurrente.

Nous avons également créé 2 vergers conservatoires : un aux abords de l'aire de jeux, l'autre vers l'école.

20 arbres ont été plantés de variétés anciennes (pommiers, pruniers, cerisiers et poiriers).



Sébastien MARTIN - Drone Saônois - Autorisation de survol 29-10-2024

2024 aura été pour notre commune une année bénéfique, qu'en sera-t-il de 2025 ? Il est difficile de le prévoir en ces temps politiques bouleversés.

La dissolution de l'Assemblée nationale en juillet, les gouvernements successifs, l'incertitude du ou des suivants, la nécessité absolue de réduire un déficit budgétaire exponentiel sans recours à de nouvelles recettes, la volonté de répartir les efforts sur tous les niveaux de gestion territoriale nous inquiètent fortement ; quelles seront les aides d'état pour les années à venir ? Qu'en sera-t-il des taux d'intérêt des prêts octroyés aux collectivités pour financer leurs projets ?

Deux projets dépendent fortement de l'évolution conjoncturelle, le premier à l'échelon intercommunal avec la réalisation de la **micro-crèche à Auxon**, et le second, au niveau communal, avec les travaux de la première tranche du nouveau **lotissement de la Craie**.

Ces incertitudes nous inquiètent doublement car pendant ce temps nos effectifs scolaires s'effondrent, et si nous ne redynamisons rapidement pas notre secteur, il se pourrait que cela précipite la fermeture de nos structures scolaires.

L'année 2025 sera donc cruciale tant à l'échelon national qu'à l'échelon local.

Cependant d'ici l'échéance du mandat, il reste à concrétiser le nouveau lotissement, les travaux habituels de voirie et le bouclage des études en cours seront nos principales préoccupations à venir d'ici le mois de mars 2026.

Concernant le lotissement :

- Le **dossier loi sur l'eau**, dernière étape du processus administratif de notre nouveau lotissement, est en cours d'étude auprès des services de la Direction Départementale des Territoires ; la conclusion doit nous parvenir d'ici la fin du mois de février.

- La finalisation du **cahier des charges** correspondant à la mise en œuvre de la **première tranche de travaux** de ce lotissement, l'**appel d'offres** et l'étude des réponses sont programmés pour le premier trimestre.

Concernant les travaux et investissements :

La dépense sera minimale, nous nous contenterons des travaux de voirie habituels et du renouvellement de matériel indispensable. Les travaux de voirie se dérouleront dans le cadre du transfert de compétence, à savoir au rythme des 20 000 € annuels contractualisés : nous réaliserons la **seconde partie des allées du Parc et les trottoirs de la rue de l'école**.

Concernant les études en cours :

- ✓ La première phase du **Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable - SD AEP** - de notre commune (prérequis indispensable à toute demande de subvention liée notamment au renouvellement de nos réseaux vieillissants) a été rendue à Terres de Saône.

En effet depuis septembre 2023 la communauté de commune a validé la prise de compétence en matière de schémas directeurs AEP ; ainsi le bouclage de l'étude et son financement sont maintenant assumés par la Communauté de Communes.

Les phases 2 et 3 de ce SDAEP seront finalisées d'ici l'été prochain ; elles planifieront les travaux à venir et en définiront les coûts ; défense incendie comprise.

✓ Un diagnostic de génie civil de notre ancien château d'eau doit être réalisé dans la mesure où nous souhaitons le conserver, en tant que réserve incendie d'une part, en tant que fournisseur d'eau pluviale pour nos jardins d'autre part.

✓ Depuis le mois de novembre, la Communauté de Communes a également validé la mise en œuvre du **Service Public d'Assainissement Non Collectif - SPANC**.

Nous ne sommes que très peu concerné par le SPANC, seulement 6 habitations sont hors zonage d'assainissement collectif ; **leur diagnostic datant de 2010, celui-ci devra être renouvelé.**

✓ Une étude a également été mandatée auprès de l'ONF quant à la **réfection de la place de retournement et du chemin d'exploitation du bois Jacquot.**

Je tenais d'ici la fin de notre mandat à produire un inventaire de la **biodiversité** locale « ensemble des êtres vivants et des écosystèmes dans lesquels ils vivent », biodiversité que nous méconnaissons, et dont nous sous-estimons l'importance.

Pour se faire, nous aurions pu faire appel à un étudiant, voire à un organisme spécialisé.

De façon modeste et bénévole, le plus passionné d'environnement de mes 3 fistons s'est penché sur la question.

C'est au cours du premier confinement de 2020 qu'il a engagé cette démarche ; cette période lui aura permis dans un premier temps, dans l'environnement proche de notre habitation, de répertorier 81 espèces d'oiseaux différentes. Il a par la suite au fil de ses observations sur l'ensemble de notre territoire, tenté de cerner l'ensemble de notre faune locale.

Ces observations et le descriptif de notre environnement sont déclinés dans un document plus étoffé publié sur notre site internet (page d'accueil "Nouvelles de Bougnon").

Je joins à ce bulletin un résumé de celle-ci, et vous invite à en consulter la totalité sur notre site internet.

Je le remercie chaleureusement pour le temps consacré et le travail fourni.

Il me reste à vous souhaiter, de façon tout aussi chaleureuse, une belle fin d'année 2024 et vous donne rendez-vous en 2025, notamment le soir du 10 janvier à la salle des fêtes pour vous présenter mes vœux.

Didier HUGEDET

URBANISME

Par application de la loi ALUR, depuis juillet 2015, nous ne bénéficions plus de l'assistance de l'état (DDT) pour l'instruction de nos dossiers d'urbanisme. La collectivité a fait le choix de faire appel à une agence départementale INGENIERIE 70, et plus particulièrement à son pôle ADS Application du Droit des Sols afin de bénéficier d'une assistance technique et juridique dans le domaine de l'urbanisme.

Ainsi si c'est bien le Maire qui valide les autorisations d'urbanisme ou qui renseigne les certificats d'urbanisme Cu a ou b, ce sont bien les personnels qualifiés de l'agence qui instruisent ces demandes.

Si auparavant cet appui technique était apporté gratuitement par l'Etat, aujourd'hui cette prestation a un coût ; entre 2 000 et 2 800 € par année selon le nombre et le type des demandes.

L'instruction d'un permis de construire PC est facturé 270 €, celle d'un permis de démolir 215€, celle d'un Cu a 30€, d'un Cu b 55€, et une déclaration préalable de travaux DP 90€.

Ces coûts sont pris en charge par le budget général de la commune ; la collectivité en assume la charge car elle n'a pas le droit de les répercuter à leurs pétitionnaires. (auteurs des demande).

Concernant les installations photovoltaïques, vous sollicitez fréquemment plusieurs installateurs pour obtenir plusieurs devis, et c'est préférable, les coûts pouvant aller du simple au double ; cependant ces installateurs, trop rapidement certains d'être choisis, nous font souvent parvenir une DP pour instruction.

Nous vous demandons par conséquent, afin d'éviter des coûts supplémentaires inutiles, de bien vouloir **passer en mairie pour nous faire part du choix de votre installateur** afin de filtrer ces DP inutiles.

Certains propriétaires pensent également pouvoir mettre en œuvre des travaux en passant outre les démarches officielles ; sachez que tout ressurgit, et que de toute façon la démarche administrative devra se faire tôt ou tard, parfois avec un supplément financier lorsqu'il y a un impact environnemental.

EAU ET ASSAINISSEMENT

Réforme des redevances perçues par les Agences de l'Eau applicable au 01 janvier 2025

Les redevances des agences de l'eau sont essentielles pour financer les actions de préservation de l'eau et des milieux aquatiques. Elles sont perçues auprès des usagers de l'eau, contribuant ainsi à la lutte contre la pollution, à la protection de la santé et de la biodiversité, et garantissant la quantité et la qualité de l'eau.

En incitant à des pratiques vertueuses et en renforçant la connaissance des pressions exercées sur les milieux aquatiques, ces redevances jouent un rôle clé dans la **préservation de l'environnement**.

Cette réforme se veut incitative et favorisera à court terme (2025-2028) les collectivités s'efforçant de répondre aux exigences environnementales, en préservant la ressource, et en veillant à moins polluer.

Redevances 2024		Redevances 2025	
Intitulé facturation	Tarif / m3	Intitulé facturation	Tarif / m3
		Redevance consommation eau potable	0.43 €
Redevances pour pollution d'origine domestique	0.29 €	Redevance performance des réseaux d'eau potable	0.01 €
Redevance modernisation des réseaux de collecte	0.16 €	Redevance performance des systèmes d'assainissement collectif	0.01 €

Sur les trois prochaines années, les montants des nouvelles redevances vont évoluer :

La première passera de 0.43 à 0.30 €, les deux autres évolueront 0.01 € à 0.21 € selon le degré de performance évaluée. **Les collectivités vertueuses seront donc moins contributrices que les autres.**

Le seul point pouvant impacter le degré de performance de notre système d'assainissement, concerne la **quantité de boue produite**.

Au regard des dernières analyses, celle-ci est très inférieure à la quantité attendue, et révèle donc un manque d'apport, donc un **nombre d'habitations non raccordées directement au réseau sans le préfiltre d'une fosse septique** encore trop élevé.

Notre redevance performance assainissement collectif pourrait passer de 0.01 € à 0.09 €

Pour toute information complémentaire RDV sur le site internet de la commune rubrique

D.H

ÉTAT CIVIL

Naissances

C'est avec plaisir que nous vous annonçons les naissances :

Pablo SCHARFF, né le 15 mars 2024

Maéh JOUANE, né le 19 mai 2024

Camille BILLERY, née le 10 août 2024

Éden BOURGEOIS, né le 9 septembre 2024

Nous présentons toutes nos félicitations aux heureux parents.

Mariages

Le 21 juin, Noël François MATHIEU, vendeur, a uni sa destinée à Mélanie Michèle GILLOT, aide-soignante, tous deux domiciliés à Bougnon.

Le 14 décembre, Mustafa KARA, serveur, a uni sa destinée à Betül TÜRKER, sans profession, tous deux domiciliés à Villefranche-Sur-Saône.

Toutes nos félicitations.

Décès

Nous avons le regret de vous annoncer le décès :

André BIOTTE, le 27 juin 2024

Nous présentons nos sincères condoléances aux familles.

VŒUX ET REPAS DES AINÉS

Les vœux du maire seront présentés à tous les habitants de la commune :

**le vendredi 10 janvier à 19h
à la salle des fêtes**

Le Repas des Aînés, très apprécié, aura lieu le :

dimanche 19 janvier.

VACANCES

La Mairie sera fermée du :

23 décembre 2024 au 3 janvier 2025 inclus.

La Bibliothèque sera fermée du :

23 décembre 2024 au 8 janvier 2025 inclus.

